

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-de-Thouars se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation en date du 10 septembre 2025 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

13 PRESENTS : MM. GAUFFRETEAU Bernard, GODINEAU Jérémy, INGREMEAU Jean-Philippe, RICHARD Frédéric, ROCHETTE Thierry, SAUVAGET Nicolas et Mmes BARANGER Jocelyne, BERTHELOT Sylvaine, DEHOUX Cécile, DEVIGNE Annelise, EGRETAUD Virginie, GIRAULT Angélique, GRONDAIN Virginie.

Lesquels, au nombre de TREIZE forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 EXCUSES AVEC PROCURATION : Mme BARANGÉ Valérie et M. RABIN Christian qui avaient respectivement donné procuration à Mme DEHOUX Cécile et M. GAUFFRETEAU Bernard.

15 VOTANTS

Il a été, en conformité de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Jocelyne BARANGER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03/07/2025,
- Subventions pour ravalement de façades,
- Pertes sur créances irrécouvrables : créances éteintes,
- Passage en LED de l'éclairage du stade,
- Décision modificative n° 1 : virements de crédits (Exercice 2025),
- Questions diverses.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025 :

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES (Délibération n° D-2025-09-01) :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention pour ravalement de façades à Monsieur Daniel DELAVault domicilié 32 rue des Petits Bournais 79100 SAINT-JEAN-DE-THOUARS.

Cette subvention est d'un montant de 852,99 Euros (soit : $100 \text{ m}^2 \times 7,84 \text{ Euros} + 17,60 \text{ m}^2 \times 3,92 \text{ Euros}$).

III - SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES (Délibération n° D-2025-09-02) :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention pour ravalement de façades à Madame Lucie PEROCHEAU domiciliée 2 rue Haute 79100 SAINT-JEAN-DE-THOUARS.

Cette subvention est d'un montant de 925,12 Euros (soit : $100 \text{ m}^2 \times 7,84 \text{ Euros} + 36 \text{ m}^2 \times 3,92 \text{ Euros}$).

IV - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : CRÉANCES ÉTEINTES (Délibération n° D-2025-09-03) :

Le Service de Gestion Comptable de Thouars vient de transmettre un état de dettes à effacer conformément à la décision de la Commission de surendettement de la Banque de France ordonnant un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire dans le cadre d'un dossier de surendettement pour un montant de 129,50 Euros correspondant au total des factures de cantine scolaire de mars à mai 2025.

Compte-tenu de l'impossibilité de recouvrer la somme susvisée, le Conseil Municipal décide de procéder, sur le budget de l'exercice 2025, à l'effacement de cette dette précitée d'un montant de 129,50 Euros.

V - PASSAGE EN LED DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE (Délibération n° D-2025-09-04) :

Dans la continuité de sa volonté de réduire ses consommations énergétiques, après avoir réalisé le passage en LED de l'éclairage des différents bâtiments communaux et de l'éclairage public, le Conseil Municipal souhaite le passage en LED de l'éclairage du terrain de football.

Le coût estimatif de ce projet est de 38 671,30 Euros H.T..

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser ces travaux,
- SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible au SIEDS dans le cadre de son programme "Mandat communal". Cette aide serait de 80 % du montant H.T. plafonnée à 40 000,00 Euros. Le solde de ces travaux sera pris en charge par un autofinancement.

VI - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : VIREMENTS DE CRÉDITS (EXERCICE 2025) (Délibération n° D-2025-09-05) :

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Réseaux de voiries p/aménagement route de Saint-Varent	2151 op. 072	38 700,00 €		
Réseaux de voiries	2151 op. ONA	1 270,00 €		
Autres installations, matériel et outillage techniques			2158 op. ONA	39 970,00 €
Personnel titulaire	6411	20 000,00 €		
Autre personnel extérieur			6218	20 000,00 €
Carburants	60622	1 995,00 €		
Autres redevances p/concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			65818	335,00 €
Autres charges diverses de gestion courante			65888	560,00 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales			7392221	1 100,00 €
TOTAUX.....		61 965,00 €		61 965,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VII – INVESTISSEMENTS :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Saint-Varent :

- deux poteaux incendie ont été remplacés par le S.E.V.T. de Thouars (79) pour un coût global de 7 583,39 Euros T.T.C.,
- l'effacement d'ouvrage Télécom sera réalisé par GEREDIS de Niort (79) pour un montant total de 20 454,01 Euros T.T.C..

La pompe du puits du chemin du Tour Girault a été remplacée. Elle a été fournie par la S.A.S. MAURY Bobinage de Thouars (79) moyennant le prix de 2 497,20 Euros T.T.C..

L'éclairage de la salle des sports est passé en LED. Ce relamping a été effectué par la S.A.S. THELINA de Saint-Varent (79) pour une somme de 22 983,41 Euros T.T.C..

A l'entrée de l'école, un bateau a été crée par la S.A.S. Travaux Publics RAMBAULT de Thouars (79) pour un coût de 2 374,26 Euros T.T.C..

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2025
TRANSMISES À LA PRÉFECTURE DES DEUX-SEVRES

N° d'ordre	Intitulé
D-2025-09-01	Subvention pour ravalement de façades
D-2025-09-02	Subvention pour ravalement de façades
D-2025-09-03	Pertes sur créances irrécouvrables : créances éteintes
D-2025-09-04	Passage en LED de l'éclairage du stade
D-2025-09-05	Décision modificative n° 1 : virements de crédits (Exercice 2025)

Fait en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Frédéric RICHARD

La Secrétaire de séance,
Jocelyne BARANGER